

PROVINCE DE QUÉBEC  
Scott  
Le 9 février 2022

*Procès-verbal de la quarante-cinquième rencontre du comité exécutif du COBARIC qui s'est tenue le 9 février 2022.*

*Les membres suivants étaient présents :*

*M. Daniel Samson  
M. Luc Proulx  
M. Russell Gilbert  
Mme Jenny Lehoux*

*Aucun membre n'était absent.*

*Sont également présents, Mme Véronique Brochu, directrice générale et M. Olivier Dumais, administrateur du conseil d'administration du COBARIC.*

## **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

L'assemblée est ouverte à 19h01. Le quorum est atteint.

M. Gilbert débute la rencontre par l'annonce de sa démission immédiate. Il remercie les membres présents et qu'il désire passer le flambeau pendant qu'il aime encore son implication au COBARIC. Il précise que ce n'est pas pour des raisons de santé qu'il quitte la présidence et le conseil d'administration du COBARIC.

M. Proulx, 1<sup>er</sup> vice-président adresse des remerciements sincères à M. Gilbert, de même que tous les membres présents.

M. Gilbert quitte la rencontre.

M. Proulx préside dorénavant l'assemblée.

M. Proulx demande un tour de table. M. Dumais se présente aux membres du comité exécutif et ces derniers à leur tour. M. Dumais a été nommé par la MRC de La Nouvelle-Beauce comme délégué. Il remplace M. Réal Bisson à ce poste. M. Bisson était le secrétaire-trésorier du comité exécutif. M. Dumais demeure observateur pour la présente rencontre et sa candidature au sein du comité exécutif sera proposée lors du conseil d'administration du 17 février 2022.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour a été transmis avant la rencontre. On ajoute en 7.7 le sujet du télétravail. Également en varia (point 9) la démission de Russell. Le varia demeure ouvert.

### **Résolution CE45/09022022/001**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER l'ordre du jour.*

### **3. Adoption et suivi du procès-verbal du CE du 16 novembre 2021**

Une coquille apparaît dans le procès-verbal. Le tout sera modifié pour la conformité. Les suivis nécessaires sont déjà prévus à l'ordre du jour.

#### **Résolution CE45/09022022/002**

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson  
appuyé par Madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le compte-rendu du CE de la 44<sup>e</sup> rencontre avec modifications.*

### **4. État des résultats au 31 décembre 2021**

La direction présente l'état des résultats au 31 décembre 2021. Quelques revenus d'importance sont à prévoir dans les prochains mois.

### **5. Comptes payés et Visa de novembre et décembre 2021**

La directrice présente la liste des comptes payés et les reçus Visa.

#### **Résolution CE45/09022022/003**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la liste des comptes payés et les Visa de novembre et décembre 2021.*

### **6. Recommandation au CA de l'annexe A pour 2022-2023 (échelle salariale)**

La directrice présente la proposition pour l'échelle salariale 2022-2023. L'IPC est à 3,5%. La différenciation de la classe « chargé de projets (D) » et « coordonnateur (E) » a également été faite. La classe « direction générale » devient la lettre « F ». Les membres demandent si ces augmentations de salaire sont prévues dans le budget. La directrice mentionne que le COBARIC pallie déjà à cette augmentation via l'ajustement des tarifs dans ses projets et offres de service.

#### **Résolution CE45/09022022/004**

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson  
appuyé par Madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au conseil d'administration l'annexe A pour 2022-2023 telle que proposée.*

### **7. Volet ressources humaines**

La directrice présente l'évolution des ressources humaines au sein du COBARIC (points 7.1 à 7.6).

Au point 7.7, les membres questionnent le fonctionnement du télétravail au COBARIC. La directrice mentionne que le COBARIC accepte le télétravail à 2 jours semaine depuis quelques années. La politique de télétravail qui sera adoptée au prochain CA propose notamment 2 jours de télétravail à l'été et 3 jours à l'hiver. En majorité, les employés du COBARIC ont tendance à plus travailler à distance; c'est-à-dire qu'ils peuvent facilement se surcharger de travail. La direction porte une attention particulière à ce point. On suggère d'ajouter que le télétravail est sous autorisation de la direction générale et peut être révoqué à tout moment puisqu'il s'agit d'un privilège.

### **Résolution CE45/09022022/005**

*Il est proposé par Madame Jenny Lehoux  
appuyé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au conseil d'administration la politique de télétravail tel que modifié afin de l'ajouter à la politique de gestion des ressources humaines du COBARIC déjà en place.*

### **8. Lac-à-l'épaule suivi FFOM**

Au lac-à-l'épaule de décembre 2021, l'équipe du COBARIC a procédé à une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces). La direction présente les résultats aux membres du comité exécutif. Un suivi des actions à entreprendre est déjà débuté afin de profiter des informations récoltées lors de cette activité. On parle ici notamment de directives de gouvernance.

### **9. Varia**

#### **9.1. Démission de M. Russell Gilbert**

Les membres ont été très surpris de la décision soudaine de M. Gilbert. On proposera la tenue d'un comité hommage aux membres du CA et de la transmission d'une lettre de remerciements.

### **Résolution CE45/09022022/006**

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson  
appuyé par Madame Jenny Lehoux  
et résolu à l'unanimité*

*DE RECOMMANDER au conseil d'administration la formation d'un comité hommage pour M. Russell Gilbert et une lettre de remerciements pour les services rendus pendant 28 ans, dont 24 ans en tant que président du COBARIC.*

Les membres discutent également de la recherche d'un nouveau président. M. Proulx se chargera de prendre contact avec les membres du CE a posteriori et d'en tenir informer ses membres, de même que les membres du conseil d'administration.

### **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution CE45/02092022/007**

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*DE LEVER la rencontre.*

L'assemblée prend fin à 21h00.



M. Luc Proulx  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Mme Véronique Brochu  
Secrétaire